



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-104**

Robinet thermostatique

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place de robinets thermostatiques sur des radiateurs existants raccordés à un système de chauffage central à combustible avec chaudière existante.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place de robinets thermostatiques.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est un robinet thermostatique.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac par m ²			Surface chauffée en m ²	X	X	Secteur d'activité	Facteur correctif
Zone climatique	H1	110				S	X
	H2	94	Enseignement	0.8			
	H3	63	Santé	1			
						Commerces	0.9
						Hôtellerie, restauration	1.4
						Autres secteurs	0.8

S est égale à la surface chauffée par les radiateurs équipés de robinets thermostatiques.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-104,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

A/ BAT-TH-104 (v. A14.1) : Mise en place de robinets thermostatiques sur des radiateurs existants raccordés à un système de chauffage central à combustible avec chaudière existante

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

*La chaudière est existante depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

*Surface totale chauffée du bâtiment (m²) :

*Surface du bâtiment chauffée par les radiateurs nouvellement équipés de robinets thermostatiques (m²) :

*Secteur d'activité :

Bureaux Enseignement Hôtellerie / Restauration Santé

Commerces Autres secteurs

*Les robinets thermostatiques sont installés sur des radiateurs existants depuis plus de 2 ans et raccordés un système de chauffage central à combustible : OUI NON

Caractéristiques des robinets thermostatiques :

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :